



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Rapport annuel 2023-2024

24 juin 2024

Vision

Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins complets et de haute qualité fournis par les sages-femmes inscrites.

Mission

Servir l'intérêt du public en réglementant et en faisant progresser les soins sécuritaires et professionnels des sages-femmes à l'échelle de la province du Nouveau-Brunswick

Mandat

Conformément à la *Loi sur les sages-femmes*, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB) a notamment pour mandat :

- a) de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme;
- b) d'établir, de maintenir et de préconiser les normes d'exercice de la profession;
- c) d'établir, de maintenir, de concevoir et de préconiser les règles déontologiques de la profession de sage-femme.

Sommaire

Il s'agit du huitième rapport annuel du COSFNB. Il fait état des travaux et des activités menés par le Conseil du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Les principales activités du COSFNB étaient les suivantes :

- Comparution devant le Comité permanent des comptes publics;
- Participation continue au Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF) et à ses comités;
- Collaboration continue avec le Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick;
- Inscription et renouvellement de l'inscription des sages-femmes;

Réunions et composition du Conseil

Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick s'est réuni à 6 reprises cette année, y compris son assemblée générale annuelle (AGA) en mai 2023 et la participation à un atelier sur l'équité, la diversité et l'inclusion en juin 2023. La durée moyenne des réunions était de 85 minutes.

Membres du Conseil

Bruce Robinson, représentant du public, président

Brittany Stairs, sage-femme inscrite

Ursula Rinne, sage-femme inscrite

D^{re} Shannon Laity, Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick

Tina Emond, Ph. D., Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, membre dont le mandat a pris fin en novembre 2023

Paul Bowman, Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, membre dont le mandat a pris fin en novembre 2023

Donald Campbell, ministère de la Santé, membre dont le mandat a pris fin en décembre 2023

Taylor White, Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, nouveau membre en novembre 2023

Emma Cline, Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, nouvelle membre en novembre 2023

Kelly Ebbett, registraire et directrice générale

Activités du Conseil

Échelle locale et provinciale

- Comparution devant le Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative le 6 septembre 2023
- Engagement auprès des communautés autochtones concernant la profession de sage-femme
- Participation à l'étude de faisabilité du programme de formation des sages-femmes du Canada atlantique.
- Examen de la nécessité de sensibiliser le public à la réglementation de la profession de sage-femme dans le contexte des prestataires de soins parallèles
- Activités de gouvernance :
 - Nomination de deux nouveaux membres du Conseil nommés par le gouvernement
- Adhésion au Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick

Échelle nationale :

- Adhésion au CCOSF
- Participation de la registraire du COSFNB à titre d'administratrice du CCOSF
- Participation de la registraire à titre de membre des comités du COSFNB
- Présence de la registraire à la conférence en personne de 2023 du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)
- Discussions et travaux avec le COSFNB en cours sur la profession de sage-femme autochtone

Nombre de sages-femmes inscrites au Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2023

Total de 5 sages-femmes inscrites au tableau du COSFNB

Membres actives = 3

Membres non actives = 2

La sage-femme au-delà d'un projet pilote

La *Loi sur les sages-femmes* a été promulguée et est entrée en vigueur le 12 août 2010. La profession de sage-femme a connu ses débuts avec un cabinet à Fredericton en 2017 et elle est restée un projet pilote pendant sept ans.

En 2021, le ministère de la Santé a annoncé l'évaluation du programme de sages-femmes de Fredericton par une tierce partie. Un rapport devait être soumis au milieu de l'année 2022.

Au cours de l'été 2023, le COSFNB a reçu un résumé du rapport d'évaluation faisant état de résultats positifs, mais le rapport complet ne fut pas fourni.

Le 6 septembre 2023, le COSFNB a comparu devant le Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative en présence de Kelly Ebbett, registraire et directrice générale; de Bruce Robinson, président, et d'Ursula Rinne, sage-femme membre, qui représentait le Conseil.

Le 19 mars 2024, le gouvernement a inclus dans son annonce du budget suivant, soit 2024-2025, un financement de 562 000 \$ pour élargir les services de sages-femmes.

Le COSFNB est encouragé par cette annonce, mais nous n'avons pas eu de discussions avec le ministère de la Santé et nous ne savons pas quelle est l'intention de faire avancer le projet pilote. Nous ne savons pas non plus où en est le rapport d'évaluation.

Nous restons prêts et disposés à aider le ministère de toutes les manières qu'il jugera utiles pour conclure le projet pilote et établir pleinement l'exercice de la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick.

Comités du Conseil de la profession de sage-femme

Comité thérapeutique

Mandat : le comité thérapeutique fait des recommandations sur les sujets suivants :

- a) les catégories de médicaments qu'une sage-femme peut prescrire et administrer;
- b) les épreuves de dépistage et de diagnostic que les sages-femmes peuvent prescrire et interpréter.

Membres : Paul Bowman (pharmacien), président, mandat se terminant en février 2024

Ashley Kaye, sage-femme inscrite

Jem Deguire, sage-femme inscrite (membre non active)

D^{re} Shannon Laity (gynécologue-obstétricienne)

D^{re} Louise Plant (médecin de famille)

Taylor White (pharmacienne), mandat commençant en février 2024

Kelly Ebbett (registraire), secrétaire

Le comité s'est réuni une fois, soit le 22 novembre 2023, conformément aux règlements administratifs.

Comité d'appel des inscriptions

Mandat : recevoir les demandes d'appels des candidats qui se sont vu refuser l'inscription afin de prendre une décision définitive.

Membres : Brittany Stairs, sage-femme inscrite

Tina Emond, Ph. D., membre dont le mandat a pris fin en novembre 2023

Bruce Robinson

Taylor White, mandat commençant en février 2024

Aucune demande d'appel n'ayant été déposée, le comité d'appel ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité des plaintes

La registraire tient une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité, approuvées par le Conseil, afin d'assurer l'équité procédurale.

Mandat : la registraire peut recevoir une plainte par écrit au sujet d'une sage-femme inscrite. La registraire doit transmettre la plainte au comité des plaintes si la conduite ou les actions visées par la plainte sont susceptibles de témoigner d'une mauvaise conduite, d'une incompétence ou d'une incapacité professionnelle. Paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sages-femmes*.

Membres : Wendy Murko, sage-femme inscrite

Barbara Borland, sage-femme inscrite

Jacob Sweezey, membre du public

Une plainte a été reçue et examinée. Aucune mesure supplémentaire n'a été requise par le comité de discipline pour audience ou détermination.

Comité de discipline

La registraire tient une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité, approuvées par le Conseil, afin d'assurer l'équité procédurale.

Le comité de discipline peut recevoir des allégations de la part du comité des plaintes. Une audience peut avoir lieu. Des directives seront alors fournies à la registraire au sujet de l'inscription de la sage-femme inscrite.

- Le comité de discipline ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Politiques et lignes directrices

- ✓ Lignes directrices : équipement et fournitures pour l'accouchement à domicile. **Révisées le 26 février 2024.**

**Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de
l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick**

Informations financières
compilées
31 mars 2024

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Informations financières compilées

Au 31 mars 2024

	Page
RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION	1
Informations financières compilées	
États des opérations et modifications à l'actif net	2
État de la situation financière	3
Remarques sur les informations financières compilées	4



RAPPORT DE MISSION DE COMPIATION

À l'intention du conseil d'administration du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/ Midwifery Council of New Brunswick :

À la lumière des renseignements fournis par la direction, nous avons préparé le présent état de la situation financière du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/ Midwifery Council of New Brunswick au 31 mars 2024 ainsi que l'état des opérations et les modifications à l'actif net pour l'exercice financier qui vient de se terminer et la remarque 2, qui décrit les règles comptables de base appliquées à la préparation des informations financières compilées (« informations financières »).

La direction est responsable des informations financières d'accompagnement, notamment l'exactitude et l'intégralité des renseignements sous-jacents utilisés aux fins de compilation et la sélection des règles comptables de base.

Nous avons effectué cette mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, laquelle exige que nous respections les obligations de déontologie pertinentes. Nous avons pour responsabilité d'aider la direction à préparer les informations financières.

Nous n'avons pas effectué une mission d'audit ou une mission d'examen, et nos services n'ont pas été retenus pour réaliser des procédures de vérification de l'exactitude ou de l'intégralité des renseignements fournis par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou de conclusion d'examen, et nous n'exprimons aucune assurance au sujet des informations financières.

Le lecteur est averti que ces informations financières pourraient ne pas être appropriées pour les fins visées.

Fredericton (N.-B.)

Comptables professionnels agréés

15 mai 2024

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État des opérations et modifications à l'actif net

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024

	2024	2023
Revenus		
Subventions	90 550 \$	90 550 \$
Droits d'inscriptions et frais de demande	2 300 \$	2 456
Revenu en intérêts	1 220	758
	<u>94 070</u>	<u>93 764</u>
Dépenses		
Amortissements	397	569
Conférences	1 880	2 189
Cotisations et droits	1 770	1 770
Honoraires	5 028	4 675
Assurances	4 199	4 023
Intérêts et frais bancaires	427	196
Frais de bureau	4 321	4 570
Honoraires professionnels	15 092	33 324
Salaires	55 299	55 296
Frais de déplacement	3 995	2 801
	<u>92 408</u>	<u>109 413</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	1 662	(15 649)
Surplus – Début de l'année	<u>9 665</u>	<u>25 314</u>
Surplus – Fin de l'année	<u>11 327 \$</u>	<u>9 665 \$</u>

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Actuel		
Liquidité	15 500 \$	26 786 \$
Investissements	3 000	3 000
Comptes débiteurs	162	-
Charges payées d'avance	3 460	3 200
	22 122	33 006
Immobilisations corporelles – Remarque 3	929	1 326
Actif total	23 051 \$	34 332 \$
Passif		
Actuel		
Créditeurs et charges à payer	9 924 \$	22 367 \$
Revenu reporté	1 800	2 300
Passif total	11 724	24 667
Actif nef		
Surplus	11 327\$	9 665 \$
Total passif et actif net	23 051 \$	34 332 \$

Administrateur ou administratrice

Les remarques jointes aux états financiers font partie intégrante de ces derniers.

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Remarques sur les informations financières compilées

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024

1. Objet de l'organisme

Le Conseil de l'ordre des sages-femmes a été établi en vertu de la *Loi sur les sages-femmes*. Il a pour mandat de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme dans la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est inscrit comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Règles comptables de base

Les règles comptables de base appliquées à la préparation du bilan de Conseil de l'ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2024 et des états de pertes et déficits pour l'année se terminant alors sont fondés sur la méthode du coût historique et reflètent des opérations de caisse avec l'ajout de ce qui suit :

- Les comptes débiteurs moins une provision pour créances douteuses;
- Les immobilisations corporelles enregistrées au coût historique et amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif;
- Les comptes créditeurs et les charges à payer;
- Les investissements enregistrés au coût;
- Les charges payées d'avance.

3. Immobilisations corporelles

	<u>Coût d'origine</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			2024	2023
Matériel informatique	3 214 \$	2 285 \$	929 \$	1 326 \$